

Directives de montage de panneaux de contreplaqué

Avant tout montage, les panneaux doivent être soumis à un contrôle visuel. Des éléments de panneaux défectueux ou endommagés ne peuvent être utilisés pour le montage. Le montage se fera systématiquement dans un **châssis cadre**. Il faut veiller à ce que le châssis cadre offre un espace de dilatation suffisant permettant au panneau de travailler. Les panneaux ne doivent jamais être directement en contact avec le châssis cadre.

Il faut impérativement veiller à ce que **les deux surfaces de recouvrement** du panneau reposent sur leur **plot de calage** (voir les Directives techniques professionnelles des vitriers – chapitre calage d'éléments de verre à vitre, édition Karl Hofmann, BP 13 60, D-73614 Schorndorf).

Les panneaux de contreplaqué sont collés de manière étanche pour résister à l'humidité en respect les directives AW 100 selon DIN 68705. Par ailleurs, une protection suffisante des arêtes est indispensable, ce qui signifie qu'avant tout montage, les arêtes seront traitées pour être rendues étanches à toute diffusion de vapeur.

Un tel résultat peut par exemple être obtenu par le collage d'un film alu étanche à toute diffusion de vapeur ou l'application d'une couche de silicone.

Pendant les travaux de montage, les panneaux composites **COSMO Tech** mis en place seront protégés des salissures et des dégâts matériels. Pendant la durée de leur entreposage, les éléments de panneaux seront **couverts** et protégés tant de l'humidité que du dessèchement.

Il convient de respecter impérativement nos **directives de montage** !

Nos instructions techniques d'utilisation, nos directives d'installation et de traitement et les indications sur le produit et la prestation sont seulement des directives générales. Elles décrivent uniquement la nature de nos produits et prestations et ne constituent pas une garantie au sens du paragraphe 443 du BGB. Même en cas d'assistance technique d'utilisation prodiguée par nos soins au client, le client supporte seul le risque d'échec de l'opération. Nous nous réservons le droit de procéder à des modifications visant à apporter des améliorations techniques.